

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

n°57/2018

L'an deux mil dix-huit, le 17 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ANDREU, Maire-Adjoint.

Présents : M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Viviane **GOY**, M. Bernard **FOUR**, Mme Martine **BLACHE**, MM. Philippe **LAURENT**, Franck **BRON**, Jean-Pierre **KHELLOUFI**, Mmes Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Paraskévi **PARPILLON**, M. Patrick **MOLLARD**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Steve **BIANCHI**, Mme Pascale **MERCIER**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Nathalie **GALARD**, MM. Franck **LAURENT**, Pascal **PALLET**, Mme Monique **RAVOUNA**.

Procurations : M. Alain **TUDURI** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Jean-François **CAMIER** (pouvoir à M. Franck **BRON**).

Absentes : Mme Anne-Marie **SPIRLI**, M. Franck **POSSETY**, Mme Carine **KARAKACHIAN**, M. Nicolas **DURIF**, Mmes Nadia **LAÏDI**, Farah **GUILLAUMONT**, Sarah **DEROUSSIN**.

*M. Franck **LAURENT** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°2 RELATIVE AUX AMORTISSEMENTS

Exposé du Maire-Adjoint

Afin de mettre en conformité les écritures d'ordre inscrites aux sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2018 de la commune, il convient d'ajuster les prévisions budgétaires relatives aux dotations d'amortissement des biens (travaux, acquisitions.....) :

Monsieur ANDREU 1er Adjoint remplaçant le Maire empêché au titre de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales propose au Conseil d'approuver les écritures suivantes :

♦ **Section de Fonctionnement dépenses**

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections

- Compte 6811 – Dotation aux amortissements + 55 000 €.

Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement - 55 000 €.

♦ Section d'Investissement recettes

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

- Compte 28031 – Amortissements + 55 000 €.

Chapitre 021 – – Virement de la section de Fonctionnement..... - 55 000 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur ANDREU, 1er Adjoint remplaçant le Maire empêché au titre de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°2 à apporter au Budget Primitif 2018 de la commune voté le 11 avril 2018 et les écritures comptables qui en découlent.
- ☞ Dit que la présente délibération sera annexée au Budget Primitif 2018 de la commune et transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéry, le 18 juillet 2018
Pour le Maire empêché,
le 1er Adjoint, Jean-Louis ANDREU

